Annexe 6: Domaines de l'Agenda 2030 couverts par les objectifs du label Cité de l'énergie

Domaines de l'Agenda 2030 couverts par les objectifs du label Cité de l'énergie

	CHAMPS D'ACTION	I. Consommation et production	II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures	III. Énergie et climat	IV. Ressources naturelles	V. Systèmes économique et financier	VI. Formation, recherche et innovation	VII. Sécurité sociale	VIII. Cohésion sociale	IX. Santé	X. Gouvernance et partenariats
	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	2 -1000- 	9 MOUTH IN MOUTH IT IN MOUTH I	7 (SEASO FROM THE SEASON AS TH	6 MARAGER II 14 VALUE AND	8 HOURS MICHAEL TO COMMANDER IN COMMA	4 iscount	1 st street	5 (mant from	3 assessment	16 PR JETUS STREETS ST
	CITÉ ÉNERGIE	<u>.</u>				<u>:</u>	<u>:</u>				
DOMAINES	OBJECTIFS				:		:				
GIONALE	1.1.1. Objectifs énergétiques et climatiques La collectivité a défini une vision stratégique et des objectifs qualitatifs et quantitatifs ambitieux pour sa politique énergétique, climatique et de mobilité. CE invite également à poser des objectifs sur la gestion durable des ressources et déchets (ODD 6 et 12)	х	X	x	х						X
INE ET RÉ	1.1.2. Programme de politique énergie-climat La collectivité concrétise sa vision et les objectifs qu'elle a fixés par des actions concrètes à court, moyen et long terme, et par ses instruments de planification.	x	х	×	х						×
IT, PLANIFICATION URBAINE STRATÉGIE ÉNERGIE-CLIMAT	1.1.3. Bilan, système d'indicateurs La collectivité dispose d'un bilan énergétique et climatique pour l'entier du territoire communal, ou d'un système d'indicateurs pour contrôler la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique. – Éléments et contenu: consommation (énergie finale et/ou primaire), émissions de GES; consommation d'eau; mobilité, déchets, eaux usées et ressources	х	×	×	×						×
DÉVELOPPEMENT, PLANIFICATION URBAINE ET RÉGIONALE 1.1. STRATÉGIE ÉNERGIE-CLIMAT	1.1.4. Adaptation au changement climatique La collectivité prend des mesures d'adaptations aux effets locaux - déjà avérés ou prévisibles - du changement climatique. Exemples d'action: - Communication et collaboration avec les acteurs les plus importants et avec les institutions en lien avec les groupes-cibles concernés - Analyse et travail en collaboration avec les acteurs économiques concernés afin de discuter des opportunités et des risques (Gestion de l'eau, risques naturels, agriculture et sylviculture, énergie, tourisme, biodiversité, santé, développement régional)	x	x	x	x					x	x
1. DÉVELO	1.1.5. Gestion déchets et des ressources La stratégie de gestion des déchets de la collectivité vise la minimisation des déchets, ainsi qu'une utilisation énergétique respectueuse du climat et une gestion efficiente pour les ressources du territoire communal, par ex. concernant la structure des coûts, la logistique de la collecte, les stratégies de valorisation et la communication / l'information.	х	x	x							x

	CHAMPS D'ACTION	I. Consommation et production	II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures	III. Énergie et climat	IV. Ressources naturelles	V. Systèmes économique et financier	VI. Formation, recherche et innovation	VII. Sécurité sociale	VIII. Cohésion sociale	IX. Santé	X. Gouvernance et partenariats
	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	2	9 WONDERS SHOWN CONTROL OF THE	7 Install more I Inst	6 MARRIERIT 14 YE TO	8 ment address 11 constances 12 constances	4 toccose is count in the country in	1 menorii 作·神中·	5 featr from	3 none sant	16 PRICE STORES TO STORES TO STORE STORES TO STORE STO
<u>i</u>	CITÉ ÉNERGIE	<u>:</u> :									
DOMAINES	OBJECTIFS										:
aine et régionale 1.2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	1.2.1. Planification énergétique territoriale Une planification énergétique coordonne l'utilisation territoriale des énergies renouvelables et des rejets de chaleur. Elle sert de base pour la planification de leur utilisation et elle est en adéquation avec les autres instruments de planification et de monitoring de la collectivité (comme la planification urbaine et régionale).		x	x							x
RBAINE ET RI 1 DÉVELOF TERRIT	1.2.2. Planification de la mobilité et de la circulation La planification de la mobilité coordonne les différents modes de transport du territoire communal dans l'objectif de favoriser une mobilité durable et respectueuse du climat. Elle sert de base pour la planification de leur utilisation et elle est en adéquation avec les autres instruments de planification et de monitoring de la collectivité (comme la planification urbaine et régionale).		×	x							x
ENT, PLANIFICATION U 1.3. INSTRUMENTS CONTRAIGNANTS POUR PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET AUTORITÉS	1.3.1. Instruments contraignants pour les propriétaires fonciers La collectivité se sert des instruments de planification contraignants, comme les plans directeurs ou les plans de zones, les règlements de constructions ou les plans spéciaux d'affectation et d'aménagement, pour assurer la mise en œuvre des objectifs énergétiques et climatiques auprès des maîtres d'ouvrage privés.		x	x							x
MENT, PLANI 1.3. INSTR CONTRAIGN PROPRIE	1.3.2. Appels d'offres et remises en droit de superficie par la collectivité Les instruments contraignants pour les autorités tels que les appels d'offres, les projets de développement de quartiers ou de sites, les ventes de terrains ou les remises en droit de superficie sont orientés dans le sens des objectifs énergétiques et climatiques de la collectivité.		x	x							x
1. DÉVELOPPEMENT, PLANIFICATION URBAINE ET RÉGIONALE 1.4. 1.3. INSTRUMENTS PROCÉDURES CONTRAIGNANTS POUR DE CONS- PROPRIÉTAIRES TRUCTION FONCIERS ET AUTORITÉS TERRITORIAL	1.4.1. Suivi des projets de construction: conseil, vérification, contrôle La collectivité utilise la marge de manœuvre dont elle dispose afin de garantir l'efficacité énergétique et la préservation du climat dans les projets de construction et leur réalisation, avec une part élevée d'énergies renouvelables.		×	X							×

		CHAMPS D'ACTION	I. Consommation et production	II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures	III. Énergie et climat	IV. Ressources naturelles	V. Systèmes économique et financier	VI. Formation, recherche et innovation	VII. Sécurité sociale	VIII. Cohésion sociale	IX. Santé	X. Gouvernance et partenariats
		OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	2 MM 2 MD0-	9 MONTHS IN MANAGER II	7 install month 17 install month (According to Control 13 usuant come it concerns to concerns; concerns;	6 MARKETER IT 14 YE 15 TE TROUBLESS 15 TE TROUBLESS 15 TE TROUBLESS 16 TO TROUBLESS 17 TE TROUBLESS 18 TO TROUBLESS 1	8 Investigated in construction of the construc	4 incomm	1 ms menti 市中中中	5 tours deeps	3 some cast! ———————————————————————————————————	16 max metros minicasis mi
		CITÉ ÉNERGIE		<u>.</u>		<u> </u>		<u>.</u>				
DOMA	AINES	OBJECTIFS						:				
	Z	2.1.1. Normes pour la construction et la gestion des bâtiments publics La collectivité se base sur les normes énergétiques et environnementales les plus élevées pour la construction et la gestion des bâtiments publics et des installations et anticipe les futures exigences liées au climat.		×	×							x
	NORMES, PLANIFICATION ET EXPLOITATION	2.1.2. Comptabilité énergétique et optimisation de la gestion La collectivité assure une gestion des bâtiments publics et des installations optimale du point de vue énergétique et climatique en termes d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'eau.		x	x	х						
ATIONS	YES, PLAN	2.1.3. Stratégie et programme d'assainissement Le programme d'assainissement et le plan d'investissement visent l'optimisation énergétique, la préservation des ressources / du climat et la gestion durable des bâtiments et équipements publics.		х	x	х						х
BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	NON	2.1.4. Constructions ou rénovations exemplaires La collectivité a réalisé des constructions et/ou des rénovations exemplaires voir même « phares ». Par exemple : atteinte des standards énergétiques ou écologiques les plus élevés, ou projets pilotes pour les technologies nouvelles, l'écologie du bâtiment, la biodiversité ou équivalent.		x	x	x						x
MENTS	R 1AT	2.2.1. Énergies renouvelables pour la chaleur La collectivité se fournit autant que possible en chaleur (et froid) renouvelables pour ses bâtiments et équipements publics.			х							
2. BÂT	S POU ICACI E CLIN	2.2.2. Énergies renouvelables pour l'électricité Les bâtiments et installations communaux sont approvisionnés par un mix électrique renouvelable et écologique.			x							
2.2.	RS CIBLES POUR VIE, L'EFFICACITÉ CT SUR LE CLIMAT	2.2.3. Efficacité énergétique pour la chaleur La collectivité vise la plus grande efficacité énergétique possible pour l'approvisionnement en chaleur (et en froid) de ses bâtiments et équipements publics.			x							
	VALEURS ('ÉNERGIE, L'IMPACT	2.2.4. Efficacité énergétique pour l'électricité La collectivité vise la plus grande efficacité énergétique possible pour l'approvisionnement en électricité de ses bâtiments et équipements publics.			x							
	, n E	2.2.5. Émissions de CO ₂ et de gaz à effet de serre La collectivité réduit autant que possible les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre causées par l'exploitation des bâtiments et équipements lui appartenant.			х							

		CHAMPS D'ACTION	I. Consommation et production	II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures	III. Énergie et climat	IV. Ressources naturelles	V. Systèmes économique et financier	VI. Formation, recherche et innovation	VII. Sécurité sociale	VIII. Cohésion sociale	IX. Santé	X. Gouvernance et partenariats
		OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	2 INSTANCE OF THE PROPERTY OF	9 MONITOR II MONITORI II MONIT	7 (FIN DOME AND	6 ALL PROPERTY ALL AND ALL AN	8 review sices: (consissed:	4 foxense or court	1 reserved. 市企業事業市	5 feath seed	3 noon danii	16 PROCESSES 17 PRESSURES 17 PRESSURES 18 PROCESSES 18
		CITÉ ÉNERGIE										
D	OMAINES	OBJECTIFS										
2. BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	3. SE ET EAU	2.3.1. Éclairage public L'éclairage public reflète le rôle exemplaire que joue la collectivité dans sa gestion dans le domaine énergétique, notamment au travers des technologies retenues, d'une gestion efficiente et écologique de l'éclairage et de l'optimisation en continu des installations. Par exemple, par la prise en compte des aspects de pollution lumineuse, d'écologie et autre.		x	x							
2. BÂTIMENTS ET	2.3. ÉCLAIRAGE I	2.3.2. Économies d'eau La collectivité gère la consommation d'eau de ses bâtiments et installations de façon à économiser l'énergie et ménager les ressources.		x	x							
IT ET DÉPOLLUTION	1. rentreprise Ibuteurs Ergie	3.1.1. Stratégie d'entreprise des entreprises d'approvisionne ment (EAE) La collectivité incite, dans la mesure de ses possibilités, ses entreprises d'approvisionnement en électricité/ gaz/ eau à adopter une stratégie de durabilité et à favoriser le développement de l'efficacité énergétique, l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables, et la protection de la biodiversité et du climat.			Х	x	Х					X
3. APPROVISIONNEMENT ET DÉPOLLUTION	STRATÉGIE D'ENTR DES DISTRIBUTE D'ÉNERGIE	3.1.2. Offre, vente et utilisation de produits durables et services La collectivité s'engage, dans la mesure de ses possibilités, en faveur d'une offre de produits durables, de services et de stratégies de marketing allant dans le sens de la promotion de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et la protection de la biodi- versité et du climat. La collectivité s'engage aussi en faveur de la vente et de l'utilisation de ces produits. Ceux-ci comprennent des offres pour l'électricité, le gaz, la chaleur et l'eau, ainsi que du conseil et des services.			X	×						X

		CHAMPS D'ACTION OR LICEURS DE DÉVEL ORDEMENT DURANTE (ODD)	I. Consommation et production	II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures	III. Énergie et climat	IV. Ressources naturelles	V. Systèmes économique et financier	VI. Formation, recherche et innovation	VII. Sécurité sociale	VIII. Cohésion sociale	IX. Santé	X. Gouvernance et partenariats
		OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	12 CHOCAMATER 12 CHOCAMATER ASTROJACIO	9 metrocal netrocal n	THE MODIFIES AND ADDRESS AND A	14 **ADMICES *** 15 **BRISH** 16 **BRISH** 17 **BRISH** 18 **BRISH**	O ITOMOSPAC TOMOSPAC	4 scount	Îstî Îstî	10 referrers	-W-	17 Authoris na Ballina
		CITÉ ÉNERGIE										
DC	MAINES	OBJECTIFS										
		3.2.1. Production d'électricité renouvelable sur le territoire communal La collectivité favorise l'exploitation du potentiel territorial pour la production durable d'électricité renouvelable.		х	×							х
7		3.2.2. Chaleur renouvelable Grâce à la mise en œuvre de sa politique énergétique, la collectivité encourage l'utilisation des rejets de chaleur ainsi que la production et l'utilisation de chaleur renouvelable en réseau (p.ex. réseaux de chaleur y c. refroidissement, couplage chaleur-force).		х	х							х
OLLUTION	LUTION IQUE	3.2.3. Production et consommation de chaleur renouvelable sur le territoire communal Grâce à la mise en œuvre de sa politique énergétique, la collectivité favorise l'exploitation du potentiel territorial pour la production et l'utilisation de chaleur et de froid renouvelable via des installations individuelles.		х	×							Х
NT ET DÉP	:. NT, DÉPOLLUTION I ÉNERGÉTIQUE	3.2.4. Approvisionnement en eau et gestion La collectivité veille à un traitement efficient de l'eau potable, ainsi qu'à une gestion de l'eau potable et des eaux de pluie permettant d'assurer la préservation des ressources.		х		х						
APPROVISIONNEMENT ET DÉPOLLUTION	3.2. approvisionnement, et exploitation én	3.2.5. Gestion des espaces verts La collectivité encourage la gestion écologique et respectueuse du climat des espaces verts et des espaces ouverts (non construits). Ceux-ci, surtout dans les régions à forte densité de population, sont autant que possible, préservés, (re)valorisés et / ou étendus.			х	х						
3. APPROVIS	APPROVIS ET EXPI	3.2.6. Traitement et valorisation énergétique des eaux usées La collectivité favorise la valorisation énergétique des eaux usées ainsi que l'efficacité énergétique du traitement des eaux usées (par ex. exploitation du potentiel de récupération de la chaleur provenant des collecteurs d'eaux usées, gestion optimale des installations de traitement). Le cycle de l'eau et les produits du traitement des eaux usées sont gérés de manière optimale du point de vue énergétique et dans le respect du climat, par ex. au niveau de l'élaboration de la tarification ou de la valorisation de la chaleur, du biogaz et/ou des boues d'épuration.			X	Х						
		3.2.7. Traitement et valorisation énergétique des déchets Les déchets du territoire de la collectivité (déchets ménagers, déchets recyclables, biomasse, déchets spéciaux) sont traités et valorisés de manière efficace et respectueuse du climat.	х		х							

		CHAMPS D'ACTION	I. Consommation et production	II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures	III. Énergie et climat	IV. Ressources naturelles	V. Systèmes économique et financier	VI. Formation, recherche et innovation	VII. Sécurité sociale	VIII. Cohésion sociale	IX. Santé	X. Gouvernance et partenariats
		OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	2 Jahrs Communication of the C	9 MONTH OF THE PROPERTY OF T	7 Wilson Harving Harving Harving Harving Harving Harving Code Harving	14 WADDINGS	8 WANTED	4 count	1 teraneit 用·中中中	5 designed of the state of the	3 times diri	16 in Cardinos Servicios S
<u> </u>		CITÉ ÉNERGIE								:		
	4.1. GESTION DE LA MOBILITÉ DANS L'ADMI- NISTRATION	4.1.1. Mobilité durable dans l'administration La collectivité assure l'utilisation efficace de ses véhicules, et encourage ses collaborateurs /-trices à un comportement intelligent et durable en matière de mobilité. Elle possède une flotte de véhicules efficace et respectueuse du climat. 4.1.2. Indicateurs de mobilité dans la collectivité La collectivité favorise la mise en œuvre de la planification de la mobilité/des transports au moyen d'un monitoring d'indicateurs de mobilité pertinents.		x	x							x
4. MOBILITÉ	4.2. ORGANISATION DE LA CIRCULATION	 4.2.1. Infrastructures et gestion des places de parc Les infrastructures de parking et la gestion communale des places de parc encouragent la mobilité durable, en particulier pour les infrastructures générant du trafic (shopping, loisirs, logistique, etc.). 4.2.2. Réduction de vitesse La modération du trafic sur le territoire communal favorise la circulation des cyclistes et des piétons, ainsi que la sécurité de tous les usagers de la route et augmente le niveau de qualité de vie. 4.2.3. Approvisionnement en produits au niveau local – commerces de proximité La collectivité soutient les circuits courts pour l'approvisionnement de base de la population et/ou la proximité des commerces, 	X	×			×					
	4.3. Mobilité (Non Motorisée	ainsi que des initiatives de systèmes logistiques efficaces pour approvisionner les commerces. La collectivité y contribue selon ses possibilités (p. ex. réduction de loyer, participation financière, appui à la communication, collaboration avec les commerces locaux, location dans des lieux appropriés, actions collectives, etc.) 4.3.1. Réseau piétonnier et espace public La collectivité entretient un réseau de chemins piétonniers attrayant et sécurisé sur l'entier du territoire communal et encourage leur création par la revalorisation d'espaces publics. 4.3.2. Réseau et infrastructures cyclables La collectivité a créé un réseau cyclable attrayant couvrant tout le territoire communal, ainsi que les installations de stationnement		×								

		CHAMPS D'ACTION	I. Consommation et production	II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures	III. Énergie et climat	IV. Ressources naturelles	V. Systèmes économique et financier	VI. Formation, recherche et innovation	VII. Sécurité sociale	VIII. Cohésion sociale	IX. Santé	X. Gouvernance et partenariats
		OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	2 - HN - HND- - HND- - HND-CHN HT PROJECTION HT PROJECTION H	9 MONTH OF THE PROPERTY OF T	7 Install Figure 7 It is sold from 1 It is sold in the 1 It is sol	6 MATHORITI II ANAMOSIMINI 14 MATHORITI II	8 HAWAS SIGNA (CONSIDER)	4 EXCESSES A RECORD I	1 manus 作·中中中	5 fears from	3 nerve sant	16 not particular from the control of the control o
		CITÉ ÉNERGIE										
DO	OMAINES	OBJECTIFS										
4. MOBILITÉ	4.4. TRANSPORTS PUBLICS	 4.4.1. Transports publics La collectivité assure une offre attractive de transports publics. 4.4.2. Gestion de la mobilité et mobilité combinée La collectivité soutient des offres de gestion de la mobilité et d'intermodalité. Par exemple, communauté tarifaire, plan de mobilité en entreprise, P+R, autopartage, système de co-voiturage 		×			×					х
	5.1. STRUCTURES INTERNES	5.1.1. Responsabilités, ressources, fonctionnement La collectivité assure en interne la mise en œuvre des actions de politique énergétique et climatique, en ayant défini les responsabilités nécessaires, en ayant mis à disposition des ressources humaines suffisantes et en ayant clarifié les procédures. 5.1.2. Ressources financières pour la politique énergie-climat										X
INTERNE	S STRUC INTEI	La collectivité met à disposition les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la politique énergie-climat 5.1.3. Ancrage de Cité de l'énergie Les acteurs clés pour la politique énergétique et climatique sont impliqués dans les commissions / groupes de travail concernés.										x
5. ORGANISATION INTERNE		5.2.1. Suivi des résultats et planification annuelle La collectivité dispose d'un système de gestion de la qualité interne pour la mise en œuvre du processus Cité de l'énergie et communique les résultats de celle-ci en interne et en externe.										Х
5. ORGA	5.2. PROCESSUS INTERNES	5.2.2. Formation et sensibilisation La collectivité s'assure, au travers de formations, que ses collaborateurs/-trices peuvent apporter leur contribution aux objectifs communaux de politique énergétique et climatique et elle est exemplaire dans ses pratiques internes.										Х
	<u>a</u> –	5.2.3. Achats La collectivité met en œuvre une politique d'achats exemplaire. Elle dispose d'une stratégie pour des achats responsables englobant tous les produits liés à la vie professionnelle, mais aussi les textiles ou la nourriture. En outre, la collectivité dispose d'une stratégie pour minimiser l'impact environnemental de ses placements financiers (fortune, emprunts et caisse de pension, entres autres).	х				х					Х

	CHAMPS D'ACTION	I. Consommation et production	II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures	III. Énergie et climat	IV. Ressources naturelles	V. Systèmes économique et financier	VI. Formation, recherche et innovation	VII. Sécurité sociale	VIII. Cohésion sociale	IX. Santé	X. Gouvernance et partenariats
	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	2 :500. ((() 12 :0000MIDE 17 :0000MIDE 18 :0744MES	9 MORTH MANAGEMENT OF THE MANAGEMENT OF T	7 Institut Propriet TI 1199 GOID MARKAGE HULDING TO MARKAGE HULDING TO MARKAGE CORNO	6 MAN PROPRIET II	8 manu alatan (constant)	4 faccine is count	1 menorit 作·中中的	5 faunt recei	3 noon can't	16 PASK, JUSTICES OF THE PASK
	CITÉ ÉNERGIE										
DOMAINES	OBJECTIFS										
ICATION	6.1.1. Stratégie et programme de communication La collectivité utilise ses canaux de communication de manière ciblée pour informer les différents acteurs du territoire communal sur les thèmes énergétiques et climatiques.										Х
COMMUNICATION 6.1. COMMUNICATION PAR LA COLLECTIVITÉ	6.1.2. Exemplarité et corporate identity L'exemplarité de la collectivité dans les domaines énergie et climat, y compris mobilité, fait partie de son identité et est intégrée dans toutes ses activités.										х
ATION E. 6.1. OMMUNI	6.1.3. Centre de conseil et d'information pour la population La population a accès à un centre de conseil et d'information pour les questions énergétiques, climatiques et/ou de mobilité.										х
6. COLLABORATION ET COMMUNICATION 6.1. COMMUNICATION PAR LA COLLECTIVITÉ	6.1.4. Soutien financier La collectivité soutient des projets durables dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la protection du climat, y compris financièrement.	×									X

		CHAMPS D'ACTION	I. Consommation et production	II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures	III. Énergie et climat	IV. Ressources naturelles	V. Systèmes économique et financier	VI. Formation, recherche et innovation	VII. Sécurité sociale	VIII. Cohésion sociale	IX. Santé	X. Gouvernance et partenariats
		OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	2 -MB CHICAGO CONTROL	9 months in statistical in statistic	7 inter cord interest of the cord interest of the cord interest interest of the cord interest interest of the cord	6 MAROUSE III ASSOCIATION II ASSOCIA	8 Introduction from the following state of th	4 program	1 Stander	5 tourist even	3 monet conti	16 menunces interests inte
		CITÉ ÉNERGIE										
DC	MAINES	OBJECTIFS										
		6.2.1. Collaborations régionale et supra-régionale La collectivité contribue à la mise en œuvre de sa politique énergétique et climatique au travers d'une collaboration active avec les Communes de sa région, le Canton et la Confédération.										X
NO		6.2.2. Collaboration avec les écoles et les institutions de formation La collectivité soutient les écoles et les institutions de formation dans l'enseignement et pour des projets sur des thématiques de l'énergie et du climat et recourt à leur expertise et leurs ressources pour la mise en œuvre de sa politique énergétique et climatique.						х				х
COLLABORATION ET COMMUNICATION	6.2. COLLABORATION ET COMMUNICATION	6.2.3. Collaboration avec l'industrie, les entreprises, les prestataires de services et les exploitations forestières et agricoles La collectivité soutient l'industrie, les entreprises, les prestataires de service, et les exploitations forestières et agricoles pour des programmes et des projets dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de l'adaptation aux changements climatiques ou de la mobilité durable.					×					x
ON ET CO	6. COLLABO T COMMU	6.2.4. Collaboration avec les investisseurs professionnels et les propriétaires La collectivité collabore avec les investisseurs et les propriétaires professionnels dans le but de contribuer aux objectifs communaux de politique énergétique et climatique.										х
ABORATIC	Ш	6.2.5. Communication grand public La collectivité informe et sensibilise la population aux enjeux énergétiques et climatiques en particulier sur les thèmes de la consommation et sur le potentiel d'action des locataires.	х									х
6. COLL		6.2.6. Participation et multiplicateurs La collectivité s'assure de la participation des différents acteurs intéressés par le développement et la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique. Elle implique des multiplicateurs comme des associations de la région pour qu'ils jouent le rôle de relais, et soutient les initiatives de la population en lien avec les thèmes du développement durable, des économies d'énergie, de la protection du climat, etc.										x
	6.3. PROJETS PHARES	6.3.1. Projet phare La collectivité développe et soutient des projets exemplaires, ambitieux et novateurs, réalisés sur son territoire, ayant un rayonnement aussi large que possible et un effet multiplicateur.										х